

## COVID-19 : lignes directrices pour les centres de jardinage

Il est important que les centres de jardinage adaptent leurs pratiques pour prévenir la transmission de la COVID-19. Cela comprend des pratiques telles que la distanciation physique sûre, l'hygiène personnelle appropriée ainsi que des techniques de nettoyage et de désinfection adéquates.

### CONSEILS POUR LES EXPLOITANTS DE CENTRES DE JARDINAGE

- Des affiches sur un contrôle passif doivent être clairement visibles aux entrées. Les questions de contrôle empêcheront une personne qui a des symptômes de la COVID-19 ou une personne qui a eu un contact avec un patient atteint de la COVID ou qui a été à l'extérieur du Nouveau-Brunswick au cours des 14 derniers jours d'entrer dans le centre, lesquelles devraient s'isoler chez elles et appeler le 811 pour obtenir des consignes si elles sont symptomatiques.
- Posez des affiches à l'entrée pour expliquer les attentes à l'égard du client.
- Le centre doit avoir un point d'entrée et un point de sortie pour faciliter la gestion des clients.
- Limitez en tout temps le nombre de personnes dans le centre. Envisagez de prévoir du personnel pour surveiller le nombre de clients qui entrent dans le centre.
- Faites la promotion d'autres options en matière de commande, comme commander en ligne, par téléphone ou par courriel.
- Envisagez d'offrir un service de ramassage ou de livraison en bordure de trottoir.
- Assurez une séparation physique de 6 pieds ou de 2 mètres entre les clients.
- Envisagez de placer des flèches directionnelles dans les allées qui ont moins de 6 pieds de large.
- Envisagez de placer des barrières en plexiglas ou en plastique à chaque caisse enregistreuse si c'est impossible de maintenir une distance de 2 mètres entre la caissière et le client.
- Nettoyez et désinfectez régulièrement toutes les surfaces dans chaque centre comme les tuyaux d'arrosage, les arrosoirs, les bancs, les remises, les bacs de rangement, etc.
- Au moment de choisir un produit de nettoyage de l'environnement, il est important de suivre les instructions du produit concernant la dilution, le temps de contact et l'utilisation sécuritaire, et de veiller à ce qu'il :
  - soit enregistré au Canada et porte un numéro d'identification de médicament (DIN);
  - porte la mention virucide à large spectre.
- Si vous utilisez de l'eau de Javel domestique (hypochlorite de sodium – 5,25 %) comme désinfectant, elle doit avoir une concentration de 1 000 ppm. Pour faire la solution, mélangez 1 cuillère à thé (5 ml) d'eau de Javel avec une 1 tasse (250 ml) d'eau **ou** 4 cuillères à thé (20 ml) d'eau de Javel avec 1 litre (1000 ml) d'eau. Laissez la surface sécher à l'air naturellement. Consultez le lien suivant : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/h-s/pdf/CDCOVIDF.pdf>.
- Envisagez d'offrir une période désignée pour permettre aux personnes âgées, aux personnes handicapées qui ont besoin d'aide et à celles dont le système immunitaire est affaibli de magasiner avant le grand public. Cette période doit être respectée et réservée à ces clients.

## CONSEILS POUR LE PERSONNEL ET LES CLIENTS

- **LAVEZ-VOUS LES MAINS** à l'eau et au savon pendant au moins 20 secondes au début de votre quart de travail et aussi souvent que possible.
- Éternuez ou tousez dans le pli de votre coude ou dans un papier-mouchoir et lavez-vous les mains avec de l'eau et du savon pendant au moins 20 secondes ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool (teneur en alcool d'au moins 60 %) immédiatement après.
- Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche.
- Ne partagez pas les gants de jardinage. Si le personnel décide de porter des gants jetables, il faut se laver les mains adéquatement avant et après leur utilisation. Jetez dans un sac à déchets scellé les gants jetables immédiatement après les avoir utilisés.
- Nettoyez et désinfectez les outils avant et après chaque utilisation.
- Gardez toujours une séparation physique d'au moins 6 pieds ou 2 mètres des autres.
- On vous encourage fortement à porter un masque non médical ou un recouvrement facial. Il s'agit d'une mesure additionnelle qui peut protéger les personnes autour de vous, surtout dans le cas du personnel qui est incapable de maintenir la distanciation physique de 6 pieds ou de 2 mètres.
- Restez à la maison si vous êtes malade. Si vous avez des symptômes de la COVID-19, vous devriez vous isoler chez vous et composer le 811 pour obtenir des conseils.
- Un seul membre de la famille devrait magasiner.
- Prenez le temps de lire les affiches dans les magasins et de vous familiariser avec les politiques ou les changements qui ont été mis en place.
- Ne touchez que les articles que vous avez l'intention d'acheter.
- Choisissez de payer par carte de crédit ou sans contact plutôt qu'en espèces. Le personnel doit s'assurer de désinfecter les machines de débit et de se laver les mains après chaque transaction.
- Lorsque vous aidez les clients à placer leurs achats dans leur véhicule, maintenez une distance physique de 6 pieds ou 2 mètres.